

DÉLIBÉRATION du conseil municipal de la commune d'AUSOIS

Séance du VENDREDI 05 JUIN 2026

Nb de conseillers		Vote	
En exercice :	15	POUR	14
Présents :	12	CONTRE	0
Votants :	14	Abstention	0

Délibération N°2026.071

Secrétaire de séance : Christian ASSIER.

Date de la convocation : 29 mai 2026.

Objet : subvention amicale du personnel.

L'An deux mille vingt-six et le cinq juin deux mille vingt-six à dix-huit heures, le conseil municipal de la commune d'AUSOIS, régulièrement convoqué s'est réuni au lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Stéphane BOYER, maire.

Etaient présents : M. Christian ASSIER, Mme Monique FRESSARD, M. Hervé GOMES-LEAL, adjoints, Mesdames Ludivine COUVERT, Francine DETIENNE, Michèle BEAUME-COUVERT, Claudette PAYERNE-BACCARD, Messieurs Jean-Marc COUVERT, Norbert FRESSARD, Jean-Marie FRESSARD, Bernard PACHOUD.

Absents/excusés Mme Anne CHARDONNET (procuration à Francine DETIENNE), Mme Raphaëlle LONGHI DETIENNE (procuration à Monique FRESSARD), Simon TEPPAZ.

M. le Maire rappelle que par délibération en date du 13 mai 2025 N°2025.078, le conseil municipal d'AUSOIS a décidé d'adhérer à l'association « amicale du personnel des communes de MODANE, FOURNEAUX, ST ANDRE, le FRENEY, AVRIEUX, VILLARODIN-BOURGET et Communauté de communes Haute Maurienne Vanoise. L'adhésion à l'Amicale est une subvention correspondant à 0.20% de la masse salariale calculée sur l'année n-1 soit 1 128.29€ à compter du 1^{er} juin 2026.

Tous les agents de la commune (titulaires, stagiaires ou contractuels de plus de 6 mois) pourront bénéficier des avantages proposés par l'Amicale du Personnel moyennant une cotisation annuelle de juin à juin de 20€.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

DECIDE d'adhérer à l'Amicale du personnel des communes de MODANE, ST ANDRE, FOURNEAUX, le FRENEY, AVRIEUX, VILLARODIN-BOURGET et la CCHMV,

DECIDE d'octroyer à l'Amicale du personnel des communes de MODANE, ST ANDRE, FOURNEAUX, le FRENEY, AVRIEUX, VILLARODIN-BOURGET et la CCHMV une subvention d'un montant de 1 128.29€ pour l'adhésion de la commune d'AUSOIS et de ses agents,

CHARGE M. le Maire de faire le nécessaire à cet effet,

DIT que les crédits sont ouverts au BP2026.

Fait à AUSOIS, le 06 juin 2026,



Stéphane BOYER
Maire d'AUSOIS



Christian ASSIER
Secrétaire de séance